ROZOY FLASH

30 juin 2011 N°113

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 Juin 2011

La séance du Conseil Municipal du 20 Juin, présidée par Nicolas FRICOTEAUX, Maire, débute à 20h00, salle des délibérations de l'Hôtel de Ville.

Sont présents :

José FLUCHER, Jean-Marie THOUANT, Jean-Pierre GARD, Frédéric QUIGNON, Roger ANDRE, Xavier BOULANDE, Sandrine CHARLIER, Nathalie FLUCHER, Dominique LECLERCQ, Claude MONARQUE, Sylvain POULAIN.

Absents excusés :
Jean-René DURTETTE pouvoir à Nicolas FRICOTEAUX
Jeany MAIZIERES pouvoir à Sandrine CHARLIER
Marie-Agnès MARCHAND pouvoir à Jean-Marie THOUANT.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- Renouvellements contrats CUI-CAE
- Schéma départemental de coopération intercommunale : intégration de la commune de CLERMONT-LES-FERMES à la Communauté de Communes « Les Portes de la Thiérache »
- Statuts du Syndicat Intercommunal des Ecoles Maternelle et Primaire du Pays Rostand
- Votre de crédits
- Acquisition d'une licence IV
- Vente de matériels
- Questions diverses
- ***à la demande de M. le Maire les 3 points suivants sont ajoutés à l'ordre du jour :***
- Vente bâtiments communaux à la S.C.I. « La Valette »
- Rapport d'activités 2010 USEDA
- Acquisition et vente de terrains Champagne-Céréales/Cohesis/ Communauté de Communes

Après avoir adopté le compte-rendu de la séance précédente, le Conseil Municipal procède à l'examen de l'ordre du jour de la réunion.

Secrétaire de séance : José FLUCHER

DELIBERATIONS

RENOUVELLEMENT CONTRAT CUI – CAE

Il est décidé de renouveler le contrat CUI – CAE de Melle Ombeline RAMELET pour une durée de 6 mois, à compter du 16 Juillet 2011.

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE : INTEGRATION DE LA COMMUNE DE CLERMONT-LES-FERMES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « LES PORTES DE LA THIERACHE »

Vu la loi du 16 Décembre 2010 dite de « réforme des collectivités territoriales » et vu le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale élaboré par M. le Préfet de l'Aisne, le Conseil Municipal approuve la proposition de rattachement de la commune de CLERMONT-LES-FERMES à la Communauté de Communes « Les Portes de la Thiérache ».
Ainsi, les 30 Communes du Canton de ROZOY-SUR-SERRE seront associées dans une même structure intercommunale.

Rappelons que la loi du 16 Décembre 2010 oblige, notamment, toutes les communes à se regrouper dans une Communauté de Communes.
De ce fait, les élus de CLERMONT-LES-FERMES ont choisi majoritairement la Communauté de Communes « Les Portes de la Thiérache » plutôt que celles de « La Champagne Picarde » (SISSONNE / NEUFCHATEL-SUR-AISNE) et du « Pays de la Serre » (MARLE / CRECY-SUR-SERRE).

STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ECOLES MATERNELLE ET PRIMAIRE DU PAYS ROSTAND

La délibération du Syndicat Intercommunal des Ecoles Maternelle et Primaire du Pays Rostand préalable à l'étude de ce point n'étant pas encore revenue de la Préfecture, cette question est retirée de l'ordre du jour et sera à nouveau soumise lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

VOTE DE CREDITS

Suite à différentes observations des services de la Préfecture concernant le budget principal 2011 (opérations d'ordre / opérations réelles) et pour tenir compte du coût définitif de l'acquisition d'un tracteur ainsi que de l'inscription d'une nouvelle opération (acquisition de terrain coopérative), le Conseil Municipal accepte les votes de crédits suivants :

Dépenses de fonctionnement	C/023 :	+ 14 175.00 € (virement recettes d'investissement)
Recettes de fonctionnement	C/024 :	+ 12 162.00 € (vente tractopelle et vente de terrains)
	C/ 74718	+ 2 013.00 € (dotation passeport)
Dépenses d'investissement :	C/2111	+ 10 000.00 € (vente de terrains)
	C 2112	- 4 939.12 € (opération d'ordre)
	C/2112	+ 4 939.12 € (opération réelle)
	C/21578-38	+ 4 175.00 € (matériel de voirie)
	C/2313-57	+ 7 000.00 € (opération d'ordre)
	C/2313-57	- 7 000.00 € (opération réelle)
Recettes d'investissement	C/021	+ 14 175.00 € (pour équilibrer dépenses d'investissement)

ACQUISITION D'UNE LICENCE IV

M. le Maire fait le point sur le dossier Hôtel-Restaurant et Bar. Les derniers détails des projets de baux commerciaux sont lus et commentés et devraient être signés début Juillet.
Les travaux en cours permettent d'espérer une ouverture de ces deux commerces pendant l'été.
Concernant le bail commercial du Bar, la licence IV sera associée à la location des murs, ce qui permet à la Commune de rester propriétaire du droit quelles que soient les circonstances.
M. le Maire explique ensuite qu'une licence IV peut rester inactivée, après une cessation d'activité, pendant 3 ans au maximum, au-delà le droit est perdu.
La licence IV, propriété de la Commune, a, de ce fait, encore deux ans de validité.
En revanche, la Commune de PARFONDEVAL, ayant racheté celle du Café de la Poste, n'a plus que quelques mois pour la réactiver. Or, le projet de la Commune de PARFONDEVAL, en collaboration avec la Communauté de Communes, d'ouvrir un commerce multiservices avec Bar et Restaurant, n'est pas encore opérationnel.
Par conséquent, afin de rendre service à la Commune de PARFONDEVAL, il est décidé de racheter leur licence IV pour un montant de 1 000 € et d'associer celle-ci au bail à passer avec Mme DECROUY.
Cette licence sera ainsi réactivée dès cet été. Après quoi, la Commune de ROZOY revendra l'autre licence en sa possession à la Commune de PARFONDEVAL. Ce qui permettra à nos voisins d'attendre plus sereinement l'aboutissement de leur projet.

VENTE DE MATERIELS

Dans le cadre de l'acquisition d'un nouveau tracteur, il est décidé de vendre à la société ROCHA, un tractopelle et deux petites bennes pour un montant de 3 662 €.
M. le Maire fait part au Conseil Municipal des résultats de l'appel d'offres lancé à ce sujet.
Le nouveau tracteur (contrairement à l'ancien) ne dépassant pas 3T5 pourra ainsi être conduit par tout détenteur du permis B. De plus, le tractopelle, nécessitant beaucoup de réparations et des autorisations spéciales de conduite, ne s'avérait plus conforme aux besoins et à la sécurité.
Pour le nouveau tracteur, la Commune bénéficie de 50% de subventions soit (14 034 €) et la vente des vieux matériels permettra l'acquisition d'équipements destinés à ce nouvel engin.

Par ailleurs, dans le cadre de la reprise de l'Hôtel-Restaurant, il est décidé de vendre à Mme MEUNIER des équipements du restaurant et de l'Hôtel (literies, mobilier, accessoires, vaisselle…) pour une valeur globale de 2 000 €.

D'autre part, il est décidé de mettre en vente auprès du public différents matériels n'ayant pas été rachetés par Mme DECROUY (Bar) ou Mme MEUNIER (Hôtel Restaurant).
Une première vente sera organisée le Mercredi 6 Juillet de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 à l'ancien local des pompiers rue de Sedan.

VENTE BATIMENTS COMMUNAUX S.C.I. « LA VALETTE »

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de vendre les immeubles communaux situés au 880 rue Charles De Gaulle à ROZOY-SUR-SERRE, cadastré section AB n°103 partie environ (496 m^2 à confirmer après découpage de la parcelle par le géomètre), AB n°128 (142 m^2) et AB n°129 (969 m^2), lieudit « ruelle Olivier », pour le prix principal de 90 000.00 € à la S.C.I. « La Valette » 15 rue du Chêne à PARFONDEVAL (MM. DELOFFRE Daniel et Christophe).

L'acte de vente sera reçu par Maître PATÉ, Notaire à ROZOY-SUR-SERRE. Les frais notariés et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

RAPPORT D'ACTIVITES USEDA

M. le Maire donne lecture du rapport annuel 2010 émanant de l'Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne concernant le bilan d'activités général.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, approuve ce rapport à l'unanimité.

ACQUISITION ET VENTE DE TERRAINS CHAMPAGNE CEREALES / COHESIS / COMMUNAUTE DE COMMUNES

M. le Maire fait état à l'assemblée des démarches entreprises avec les coopératives agricoles Champagne Céréales et Cohesis ainsi qu'avec la Communauté de Communes « Les Portes de la Thiérache » afin d'acquérir et vendre des terrains dans le secteur de la rue de la gare / rue de La Praille / route d'Archon.

Le principe étant de permettre aux coopératives d'être propriétaire des terrains situés dans leur périmètre de sécurité d'exploitation et à la Commune et à la Communauté de Communes d'acquérir les terrains restant inexploités dans le cadre de l'activité du silo, à savoir : - pour la Communauté de Communes : rue du Pont du Rieux, face à la déchetterie.

- pour la Commune : de la rue Notre Dame jusqu'au périmètre de sécurité du silo, c'est-à-dire à peu près à hauteur du transformateur électrique de la route d'Archon.

M. le Maire est autorisé à engager toute démarche en vue de la vente et de l'acquisition des terrains en question et à signer toutes conventions relatives à cette affaire avec les partenaires concernés.

QUESTIONS DIVERSES

PLAN D'ACCESSIBILITE COMMUNAL

Dans le cadre de la loi sur l'accessibilité, un plan d'aménagement de la Commune doit être réalisé.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au principe proposé par la Communauté de Communes d'une commande groupée auprès d'un cabinet d'études.

TRAVAUX DE VOIRIE

Le Maire indique à l'assemblée que l'appel d'offres concernant des travaux de voirie route de Berlise et rue de La Pommeraie a été lancé par les services de la DDT (Direction Départementale des Territoires, ex DDE).

FAITS DELICTUEUX DANS LA COMMUNE

A la suite de vol d'outillage communal (dans l'Hôtel Restaurant), une plainte a été déposée en gendarmerie ainsi que pour des tentatives de vol en Mairie constatées il y a quelques mois.

M. le Maire fait part aussi des démarches « pédagogiques » engagées auprès des jeunes de la Commune et de leurs parents et de l'aménagement prochain d'un lieu destiné à la jeunesse sur le terrain de la Cour des prés, à proximité de la tyrolienne.

Après la lecture de différents courriers et la programmation de réunions de commissions, la séance est levée à 22h30 après un tour de table.

INFORMATIONS GENERALES

LES AMIS DE ROZOY ET DE SA COLLÉGIALE :

SEMAINE CULTURELLE 2011 – **Entrées et manifestations gratuites**
samedi 2 juillet 2011 à 20 h 00 – Collégiale St-Laurent : concert par l'École de Musique du Canton de Chaumont-Porcien
jeudi 7 juillet 2011 à 18 h 00 – Salle des fêtes : conférence-débat « Les églises fortifiées de Thiérache »
samedi 9 juillet 2011 à partir de 16 h 30 – Fête dans le quartier du Chapitre (cour de la Maison des Œuvres) :
. **deux spectacles de chevalerie** (17 h et 18 h) avec tournois, combats à pied, joutes courtoises, adoubement d'un chevalier, …, par les Chevaliers de la Montagne Couronnée (4 chevaliers/chevaux)
. **deux contes** imaginés et dits par Francis Thuillier et **visite du quartier du Chapitre** aux lampions
. jeux pour enfants et quelques jeux picards
. dîner (20 h) sur réservation 03 23 98 53 03
. petite restauration et buvette sur place

VISITES COMMENTÉES DE LA COLLÉGIALE SAINT-LAURENT - Gratuit

SAMEDI	2	JUILLET	2011	14 h 00
SAMEDI	23	JUILLET	2011	14 h 00
SAMEDI	6	AOÛT	2011	14 h 00
SAMEDI	20	AOÛT	2011	14 h 00
SAMEDI	17	SEPTEMBRE	2011	14 h 00 et 15 h 00
DIMANCHE	18	SEPTEMBRE	2011	16 h 00 et 17 h 00

17 et 18 septembre : Journées du Patrimoine

Si ces dates/horaires ne vous conviennent pas, des visites peuvent être également faites à la demande.
Merci de téléphoner au 03 23 98 51 08

AGRESSION D'ANIMAUX

Il a été signalé en Mairie la mort suspecte d'un chat dans le quartier de La Neuville.
Rappelons que toute agression sur un animal domestique est répréhensible et peut être lourdement sanctionnée par la justice.

VENTE DE MATERIELS

Du matériel de réforme provenant de l'Hôtel – Restaurant – Bar de l'Europe sera mis en vente au local communal rue de Sedan (ancienne caserne des pompiers) à partir du Mercredi 6 Juillet, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.
En dehors de cette journée, il sera également possible d'acquérir ces matériels en se présentant au secrétariat de Mairie aux horaires d'ouverture (Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00).

FETE NATIONALE

Toute la population est invitée aux manifestations organisées dans le cadre de la Fête Nationale.
Le programme est le suivant :

Mercredi 13 Juillet :
19h30 : Barbecue
22h00 : Distribution de lampions aux enfants (**se munir d'un bâtonnet de 70 cm environ**)
22h30 : Retraite aux flambeaux avec la participation de la batterie-fanfare et des sapeurs pompiers
De 22h30 à 2h00 : Bal populaire

Jeudi 14 Juillet :
11h00 : Rassemblement devant l'Hôtel de Ville suivi d'un défilé au Monument aux morts avec la participation de la batterie fanfare, des anciens combattants et des médaillés militaires.
Défilé motorisé du Centre de Secours de ROZOY-SUR-SERRE.
11h45 : Vin d'honneur à la salle des fêtes et distribution de brioches.